

Adresse de l'agent national du district de Libreval (Cher), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Libreval (Cher), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 278;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19841_t1_0278_0000_1

Fichier pdf généré le 15/07/2019

12

L'agent national près le district de Libreval [ci-devant Saint-Amand-Montrond, Cher] **donne connoissance à la Convention de la réorganisation, épuration et recomposition des autorités constituées, faite dans ce district par le représentant du peuple Cherrier.** « Ce représentant, dit-il, a électrisé tous les cœurs par l'énergie de son républicanisme; il a détruit tout système de terreur par les principes de justice, de fraternité et d'humanité qu'il a développés; et il a rallié plus que jamais tous les citoyens aux véritables élémens de la Révolution. »

Insertion au bulletin (24).

[*L'agent national près le district de Libreval-sur-Cher au président de la Convention nationale, Libreval, le 24 brumaire an III*] (25)

Frère et ami,

Je dois faire part à la Convention nationale que le représentant du peuple, Cherrier, à son passage ici, pour l'organisation, épuration et recomposition des autorités constituées de ce district, a électrisé tous les cœurs par l'énergie de son républicanisme, à détruit tout système de terreur par les principes de justice, de fraternité et d'humanité qu'il a développés, a rallié, plus que jamais, tous mes concitoyens aux véritables éléments de la Révolution, et a fait renaître l'amour de la patrie, longtemps comprimé dans toutes les âmes.

Il a fait trembler l'intrigue, ce monstre qui se cache toujours dans l'ancre du crime, il a tonné contre ces hommes audacieux et corrompus, qui, révolutionnaires entrés par esprit de contre-révolution, et qui, sous le masque de la popularité la plus exagérée dont ils couvrent leurs turpitudes, s'emparent insensiblement de l'opinion publique, la guident et l'égarent, et conspirent enfin contre la liberté, en abusant de la confiance qu'ils ont obtenue, à force de bassesses et de ruses.

Il a dit, avec force, qu'un peuple qui s'est élevé jusqu'à la République, doit sans cesse se rappeler les principes sublimes de l'égalité; il a dit, et s'est efforcé d'imprimer dans tous les cœurs, que la justice, la probité, la loi naturelle étaient la seule religion des français. Telle est, frère et ami, l'analyse des discours républicains du représentant du peuple, Cherrier; telle est la conduite qu'il a tenue ici.

Je me sers de ton organe pour la communiquer à la Convention nationale; dis lui que nous conserverons toujours le souvenir précieux de la présence d'un représentant.

Dis lui aussi que nous marchons tous d'un pas égal et ferme dans le chemin de la liberté; que le district réorganisé va redoubler d'énergie, de zèle et d'activité; qu'ici tout tend à la révolution; que

nous regardons tous la Convention nationale comme notre unique point, notre point central, et que nous aspirons tous à ce que la République, une et indivisible, s'affermisse sur des bases inébranlables.

Salut et fraternité.

DURIOU, *agent national.*

13

Les membres de la société populaire de Lorgues, département du Var, annoncent qu'ils ne jouissent réellement de la liberté que depuis la destruction des monstres qui dominoient sur eux par la terreur, et que l'Adresse de la Convention au peuple français sera toujours leur boussole et la règle de leur conduite.

Mention honorable et insertion au bulletin (26).

[*Les membres de la société populaire de Lorgues à la Convention nationale, Lorgues, s.d.*] (27)

Représentants,

Nous ne jouissons véritablement de la liberté que depuis la destruction des monstres qui dominoient sur nous par la terreur: auparavant, nous n'étions que des misérables esclaves gémissant dans les fers, et qu'un tribunal de sang condamnoit ensuite à la mort pour la plus légère erreur.

A qui devons nous l'heureux retour de la justice: à la Convention nationale. C'est sa sagesse, son énergie, ce sont ses vertus qui ont sauvé la patrie.

Qu'ils agitent maintenant les héritiers des crimes de Robespierre, tous ces scélérats affamés de tyrannie et de carnage, qu'ils complotent dans les ténèbres, qu'ils méditent de nouveaux forfaits; leurs efforts seront vains, et il ne pourront échapper à la sévérité des loix vengeresses.

Tous les vrais patriotes ne sont-ils pas ralliés autour de la Convention! L'adresse au Peuple ne les a-t-elle pas prémunis contre les dangers de la séduction, ne les a-t-elle pas éclairés sur leurs droits, et sur leurs devoirs?

Nous vous déclarons solennellement que les principes qui y sont consignés sont les nôtres, que nous ne suivrons jamais d'autre règle de conduite que celle qui nous y est tracée, et que la Convention sera toujours nôtre boussole, le seul point de notre réunion, et l'unique objet de nôtre amour et de nôtre reconnaissance.

Suivent 15 signatures.

(24) P.-V., L, 154.

(25) C 328 (1), pl. 1447, p. 33.

(26) P.-V., L, 154.

(27) C 328 (2), pl. 1457, p. 39.